

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 268-CX-1176

concernant l'achat d'un système de projection visuelle dans le cadre de la subvention versée par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO.

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le lundi 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2300.

ATTENDU que l'article 5.3.3 c du Règlement de régie interne de l'UQO ;

ATTENDU le versement d'une subvention du Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO ;

ATTENDU la Convention d'aide financière balisant la gestion de ladite subvention (284-CA-4140) ;

ATTENDU la description sommaire de l'équipement concerné ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer l'achat de l'équipement appelé « visual projection system » auprès de la compagnie VizTek pour un montant de 179 938,20 \$ CDN (incluant les taxes), dans le cadre de la subvention versée par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 268-CX-1177

concernant la nomination d'un menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le lundi 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2300.

ATTENDU la résolution du Comité exécutif de l'UQO du 29 septembre 1998, (résolution 165-CX-744) nommant monsieur Denis Beaudoin en assignation temporaire au poste de menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments, avec la mention que celui-ci serait confirmé à son poste lorsqu'il aura obtenu sa carte de compétence ;

ATTENDU la lettre du 9 février 2005 de la Commission de la construction du Québec refusant la demande de monsieur Beaudoin pour son admission à l'examen de qualification, parce que son expérience accumulée à l'UQO n'est pas reconnue et est jugée insuffisante ;

ATTENDU l'avis favorable de la directrice du Service des terrains et bâtiments et de la Direction du Service des ressources humaines et financières pour régulariser la situation de monsieur Beaudoin ;

ATTENDU la lettre d'entente N^o 2005-05 conclue avec le Syndicat du personnel de soutien afin que monsieur Beaudoin puisse se voir confirmer à son poste et recevoir le taux de salaire prévu pour le poste qu'il occupe, malgré le fait qu'il ne détienne pas la carte de compétence requise pour occuper ledit poste ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la nomination de monsieur Denis Beaudoin à titre de menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments ;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à la nomination de monsieur Denis Beaudoin et de réajuster son salaire conformément à la lettre d'entente 2005-05 convenue avec le Syndicat du personnel de soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu